

LES AIDES DES CAF AUX PARTENAIRES

BARÈME NATIONAL 2024

Mise à jour : 21/05/2024

Les Caf accordent des aides à leurs partenaires afin de participer au financement des équipements et services à destination des familles.
Ce barème national s'applique sur l'ensemble du territoire et peut être complété par des aides locales. Les montants des prestations de service sont calculés par le système d'information de la Cnaf sur la base des principaux plafonds et des taux de prestation de service présentés.

LES AIDES POUR LE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

> Prestation de service unique (EAJE) pour l'accueil des enfants de 0 à 5 ans

	Prix plafonds (par heure réalisée)	Taux de la PS	Prestation de service (par heure facturée)
Eaje avec un taux de facturation inférieur ou égal à 107%, fournissant les couches et les repas	10,05 €/h	66%	6,63 €/h
Eaje avec un taux de facturation inférieur ou égal à 107%, ne fournissant pas les couches ou les repas	9,30 €/h	66%	6,14 €/h
Eaje avec un taux de facturation supérieur à 107% et inférieur ou égal à 117%, fournissant les couches et les repas	9,30 €/h	66%	6,14 €/h
Eaje avec un taux de facturation supérieur à 107% et inférieur ou égal à 117%, ne fournissant pas les couches ou les repas	8,60 €/h	66%	5,68 €/h
Eaje avec un taux de facturation supérieur à 117% fournissant les couches et les repas	8,60 €/h	66%	5,68 €/h
Eaje avec un taux de facturation supérieur à 117% ne fournissant pas les couches ou les repas	8,27 €/h	66%	5,46 €/h

> Seuils d'exclusion du bénéfice de la prestation de service unique

(Circulaire Cnaf n° 61 du 20 décembre 1995)

	Prix moyen horaire	Seuil d'exclusion
Accueil du jeune enfant	11,70 €/h réalisée	17,56 €/h réalisée

> Plancher et plafond de ressources pour le calcul des participations familiales

	Métropole et Dom	Mayotte
Plancher de ressources (à compter du 1er janvier 2024)	765,77 €/mois	382,89 €/mois
Plafond de ressources (à compter du 1er septembre 2024)	7 000,00 €/mois (1)	7 000,00 €/mois (1)

(1) 6 000€ pour les facturations jusqu'au 31/08/2024 puis 7 000€ à compter de la facturation de septembre 2024

> Les bonus complémentaires

Bonus inclusion handicap (EAJE)

% enfants porteurs de handicap, reconnu ou en cours de détection	Prix de revient plafond par place	Taux de financement des places concernées
>= 7,5%	21 528,00 €	45%
>= 5% et < 7,5%	8 611,00 € + (% enfants Aeeh x 172 223,00 €)	30%
< 5%	17 223,00 €	15%
Montant plafond de bonus par place	1 399,00 €	

Bonus mixité sociale (EAJE)

	Seuil de Participations familiales moyennes / Heure facturée
Tranche 1 : 2 100€ / place	<= 0,87 €/h facturée
Tranche 2 : 800€ / place	<= 1,15 €/h facturée
Tranche 3 : 300€ / place	<= 1,46 €/h facturée

Bonus territoire CTG – financement forfaitaire par an

EAJE		Groupe	Bonus place nouvelle	Plancher place existante
Quartier Politique de la Ville ou Zone de Revitalisation Rurale		Groupe 9	3 600 €/place	1 700 €/place
Potentiel financier/hab <=700€,	Médiane niveau de vie <=19 300 €	Groupe 8	3 300 €/place	1 400 €/place
Potentiel financier/hab <=700€,	Médiane niveau de vie >19 300 €	Groupe 7	3 000 €/place	1 150 €/place
Potentiel financier/hab <=900€,	Médiane niveau de vie <=19 600 €	Groupe 6	2 900 €/place	1 100 €/place
Potentiel financier/hab <=900€,	Médiane niveau de vie >19 600 €	Groupe 5	2 800 €/place	950 €/place
Potentiel financier/hab <=1200€,	Médiane niveau de vie <=20 300 €	Groupe 4	2 750 €/place	900 €/place
Potentiel financier/hab <=1 200€,	Médiane niveau de vie >20 300 €	Groupe 3	2 700 €/place	800 €/place
Potentiel financier/hab >1200€,	Médiane niveau de vie <=21 300 €	Groupe 2	2 650 €/place	750 €/place
Potentiel financier/hab >1200€,	Médiane niveau de vie >21 300 €	Groupe 1	2 600 €/place	400 €/place
Contrat territorial réservataire employeur			2 800 €/place	1 400 €/place

Bonus attractivité – financement forfaitaire par place et an

	Bonus par place
Eaje Secteur privé	970 €/place
Eaje Secteur public	475 €/place

LES AIDES À L'INVESTISSEMENT POUR LES STRUCTURES PETITE ENFANCE

> Plan d'investissement pour les structures petite enfance

Nature du module de financement	Barème		
	Eaje PSU	Eaje Paje	Mam
Socle de base	8 000 €/place	7 400 €/place	4 400 €/place
Majoration "gros œuvre"	4 000 €/place (1)	1 000 €/place	1 000 €/place
Majoration "développement durable"	3 500 €/place (2)	700 €/place	700 €/place
Majoration "rattrapage territorial" liée au taux de couverture en mode d'accueil	3 500 €/place si < à 58%	1 800 €/place si < à 58%	900 €/place si < à 58%
Majoration "potentiel financier" modulée selon le potentiel financier par habitant			
QPV – ZRR – Projets à dimension d'insertion sociale ou professionnelle	7 000 €/place	-	-
Tranche 1 (0 € à 449,99 €)	7 000 €/place	6 100 €/place	3 000 €/place
Tranche 2 (450 € à 699,99 €)	7 000 €/place	3 000 €/place	1 500 €/place
Tranche 3 (700 € à 899,99 €)	6 000 €/place	2 400 €/place	1 200 €/place
Tranche 4 (900 € à 1200 €)	4 000 €/place	500 €/place	250 €/place

(1) 2 000€ pour tous les dossiers validés par le CA de la Caf jusqu'au 31/08/2024 puis 4 000€ à partir du 01/09/2024
 (2) 2 000€ pour tous les dossiers validés par le CA de la Caf jusqu'au 31/08/2024 puis 3 500€ à partir du 01/09/2024

Rpe	Création	Aménagement ou transplantation
Projet avec gros œuvre et labellisé au titre du développement durable	300 000 €	250 000 €
Autres projets	216 000 €	120 000 €

> Fonds de modernisation des EAJE (FME)

	Barème
Plafond du Fme	4 800,00 €/place rénovée dans la limite de 80% des dépenses
Plafond du Fme	6 800,00 €/place rénovée dans la limite de 80% des dépenses si le projet contient des travaux de gros œuvre et de développement durable
Plafond du Fme - Mam	1 000,00 €/place rénovée dans la limite de 80% des dépenses

> Accueil individuel

	Barème
Montant de la prime d'installation des assistants maternels quel que soit le territoire	1 200 €
Montant de l'aide au démarrage des maisons d'assistants maternels (MAM) quel que soit le territoire (non cumulable avec l'aide à l'investissement)	6 000 €

LES AIDES À L'INVESTISSEMENT POUR LES STRUCTURES JEUNESSE

Alsh	Barème
Opérations de création ou d'extension, rénovation, transplantation conduisant à un développement de l'offre	270 000€ maximum dans la limite de 60% des dépenses
Rénovation ou de transplantation à taille identique	150 000€ maximum dans la limite de 60% des dépenses
Acquisition de matériels et de mobiliers	25 000€ maximum dans la limite de 60% des dépenses

LES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE ORDINAIRES

> Les prestations de service

		Prix plafonds	Taux de la PS	Prestation de service*
Accueil de loisirs, de jeunes ou de scoutisme	Accueil extrascolaire	2,08 €/h	30%	0,62 €/h
	Accueil périscolaire	1,97 €/h	30%	0,59 €/h
	Accueil adolescents	3,08 €/h	30%	0,92 €/h
	Bonus inclusion handicap	4,50 €/h	100%	4,50 €/h
Relais petite enfance	Ps Socle	70 723 €/an	43%	30 410,89 €/an
	Bonus missions renforcées (si au moins 1 mission est remplie)	3 229 €/an	100%	3 229,00 €/an
Lieux d'accueil enfants parents		90,50 €/h de fonct.	30%	27,15 €/h de fonct.
Accompagnement à la scolarité	Ps Socle	8 487 €/an	32,5%	2 758,28 €/an
	Bonus "enfants"	329,00 €/an	100%	329,00 €/an
	Bonus "parents"	329,00 €/an	100%	329,00 €/an
Aide et accompagnement à domicile	Fonction 1 (AES)	48 336 €/an	100%	48 336,00 €/an
	Fonction 2 (TISF)	72 969 €/an	100%	72 969,00 €/an
Centres sociaux	Animation globale, coordination	190 482 €/an	42,40%	80 764,37 €/an
	Animation collective famille	42 485 €/an	63,60%	27 020,46 €/an
Espace de vie sociale	Animation locale	42 485 €/an	63,60%	27 020,46 €/an
Foyers de jeunes travailleurs		assiette maximum		3 455,00 €/lit/an
		453 066 €/an	31,80%	144 074,99 €/an
Médiation familiale		98 284 €/an	75%	73 713,00 €/an
PS jeunes		44 357 €/an	50%	22 178,50 €/an
Espaces rencontres		144,34 €/h	60%	86,60 €/h
Fonds national parentalité	Espaces ressources	39 470 €/an	60%	23 682,00 €/an
Point accueil écoute jeunes	Pso socle	54 000 €/an	30%	16 200,00 €/an
	Aide complémentaire	Taux de financement maximum de l'existant (année 2023), plafonné à 80%		

* Montant arrondi, pour information. Le calcul du système d'information fait foi.

Aides aux départs en vacances

		Barème	
PS Vacances	PS socle	Accompagnement familles	150,00 €/famille/semaine
	Besoins spécifiques des familles et animation du séjour sur site	Transport	30,00 €/famille/séjour
		Garde d'enfant	50,00 €/famille/séjour
		Activités	50,00 €/famille/séjour
		Handicap	200,00 €/famille/séjour

Accueils de loisirs : financements spécifiques

	Barème	
Aide spécifique rythmes éducatifs		0,55 €/h
	Territoire	Barème
Bonification plan mercredis éducatifs pour les Alsh implantés dans un territoire avec potentiel financier par habitant	>= 900€ et hors Quartier Politique de la ville (QPV)	0,46 €/h
	< 900€ OU les Alsh implantés en QPV	0,95 €/h
	Plafond de dépense	Taux de financement
Ingénierie accompagnement plan mercredi	30 000,00 €	50,00%

> Les bonus territoire CTG

Financement forfaitaire de l'offre nouvelle

	Barème
RPE (en €/ETP)	12 500,00 €/Etp
LAEP (en €/heure de fonctionnement)	20,00 €/h de fonct.
Ludothèque (en €/heure d'ouverture)	10,00 €/h d'ouverture
Alsh (périscolaire dont Tap, extrascolaire et accueil ado)	0,30 €/h

Plafond de financement de l'offre nouvelle

		Barème
Ctg - Chargé de coopération	financement plafonné à (€/ETP) :	24 000,00 €/Etp
Ingénierie : 50% de co-financement de la dépense	dépense (en €) plafonnée à :	48 000,00 €
Diagnostic initial : 50% de co-financement de la dépense	dépense (en €) plafonnée à :	15 000,00 €

Plafond de financement offre existante et offre nouvelle

	Plafond
Séjours	20,00 €/jour de séjour
BAFA	350,00 €/session

Plancher de financement de l'offre existante

	Plancher offre existante
ALSH	0,15 €/h
RPE	1 000,00 €/Etp

> Aide financière individuelle nationale

	Barème fonds nationaux
BAFA	200,00 €/stagiaire